



**Syndicat CGT des personnels  
actifs et retraités  
du Conseil départemental de l'Allier**



Moulins le 07 mai 2026

**À l'attention de Monsieur RIBOULET Claude**  
Président du Conseil départemental de l'Allier

**Objet : Conditions de déplacement des agents – nécessité de mesures concrètes**

Monsieur le Président,

La CGT CD03 souhaite à nouveau attirer votre attention sur les difficultés croissantes rencontrées par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, qu'il s'agisse des missions quotidiennes ou de l'accès aux formations.

À notre précédent courrier, l'administration a répondu en rappelant le cadre réglementaire applicable aux indemnités kilométriques ainsi que les limites imposées aux collectivités territoriales en matière de remboursement.

Si la CGT entend cet argument réglementaire, il ne répond toutefois pas à la réalité vécue aujourd'hui par de nombreux agents.

Dans un contexte durable de hausse des coûts de carburant et d'augmentation générale du coût de la vie, les remboursements actuels ne couvrent plus les dépenses réellement engagées. Cette situation devient particulièrement préoccupante dans un département rural comme le nôtre, où les déplacements sont souvent incontournables et où les alternatives de transport restent très limitées.

La réponse apportée par l'administration, invitant notamment les agents à privilégier le covoiturage, les transports en commun, le télétravail ou encore l'utilisation des RTT, démontre d'ailleurs que les difficultés rencontrées sont aujourd'hui pleinement identifiées par la collectivité.

Sur le terrain, les remontées se multiplient :

- difficultés à assumer financièrement certains déplacements ;
- hésitations à participer à certaines formations éloignées ;
- multiplication de l'utilisation des véhicules personnels faute de solutions alternatives ;
- inégalités entre agents selon leur situation géographique ou leurs capacités financières.

COURRIER PRÉSIDENT



**Syndicat CGT des personnels  
actifs et retraités  
du Conseil départemental de l'Allier**



**COURRIER PRÉSIDENT**

Par ailleurs, la CGT constate que ces préoccupations dépassent désormais largement le seul cadre syndical. Plusieurs associations professionnelles représentant notamment les assistants familiaux du Département ont elles aussi récemment alerté sur l'explosion des frais de transport et sur l'insuffisance des compensations actuelles.

Cette convergence des inquiétudes démontre qu'il s'agit désormais d'un véritable enjeu de conditions de travail, d'égalité d'accès aux missions et d'attractivité des métiers du Conseil départemental.

La CGT CD03 demande désormais l'ouverture rapide d'un travail concret sur des mesures locales de compensation permettant de soutenir les agents confrontés à l'augmentation continue des frais de déplacement professionnels.

Parmi les pistes devant être étudiées :

- la mise en place d'une prime mobilité ou d'une aide carburant ;
- la création d'un forfait annuel pour les agents utilisant fréquemment leur véhicule personnel ;
- le développement du parc de véhicules de service ;
- une meilleure prise en charge des frais annexes liés aux formations et missions éloignées ;
- des dispositifs spécifiques pour les agents exerçant dans les territoires ruraux où aucune alternative de transport crédible n'existe.

La CGT considère que la collectivité doit désormais apporter des réponses concrètes afin que les agents ne continuent pas à financer eux-mêmes une partie croissante de leurs missions professionnelles.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour la CGT du Conseil départemental de l'Allier**

Sylvain RIBIER

  
Secrétaire général syndicat CGT-CD03